

211C1908  
FR0010336222-OP038-RO15

20 octobre 2011

Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

**FLIR SYSTEMS ADVANCED THERMAL SOLUTIONS**

(Ex. Alternext)

- 1 - Le 18 octobre 2011, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions FLIR SYSTEMS ADVANCED THERMAL SOLUTIONS<sup>1</sup> (ci-après : « FLIR SYSTEMS ATS ») (Ex. CEDIP INFRARED SYSTEMS), déposée par le Crédit du Nord, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée FLIR Systems Holding France<sup>2</sup> (cf. Décision et Information 211C1897 du 18 octobre 2011).

La note d'information conjointe des sociétés FLIR Systems Holding France et FLIR SYSTEMS ATS (visa n°11-468 du 18 octobre 2011) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **21 octobre au 3 novembre 2011 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le 4 novembre 2011.

- 2 - Pour la réalisation de l'offre publique de retrait, l'initiateur n'a pas demandé l'inscription des actions FLIR SYSTEMS ATS sur Alternext. Toutes les actions étant détenues au nominatif pur, les actionnaires qui souhaiteraient apporter leurs actions à cette offre devront transmettre directement leur ordre d'apport à FLIR SYSTEMS ATS.

---

<sup>1</sup> Dont les actions ont été radiées d'Alternext le 15 avril 2008

<sup>2</sup> Détendue indirectement à 100% par la société de droit américain de l'Etat de l'Oregon FLIR Systems Inc.